

L'ONU appelle Bujumbura à instaurer un climat de liberté et d'ouverture

UN News Centre, 18 février 2015 Burundi : le Conseil de sécurité appelle à instaurer un climat propice à la tenue des élections Le Conseil de sécurité des Nations Unies a encouragé mercredi le gouvernement du Burundi à instaurer un climat de liberté et d'ouverture propice à la tenue des élections de 2015 et s'est dit préoccupé par les actes d'intimidation et de harcèlement signalés. Dans une déclaration de la Présidence du Conseil, les 15 membres du Conseil ont salué l'adoption à l'unanimité par les Burundais du Code électoral en 2014, l'adoption de la feuille de route électorale et la signature du code de conduite à l'usage des partis et acteurs politiques, avec l'aide du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB).

Toutefois, le Conseil s'est dit préoccupé par les actes d'intimidation et de harcèlement, les violences caractérisées par la politique, les arrestations et détentions arbitraires et les autres restrictions à l'exercice du droit à la liberté d'expression et du droit de réunion pacifique qui lui ont été signalés. Il a encouragé le gouvernement du Burundi à faire davantage pour ménager un espace à tous les partis politiques, y compris ceux de l'opposition extraparlamentaire, et améliorer le dialogue entre les différents acteurs politiques de manière à instaurer un climat de liberté et d'ouverture propice à la tenue des élections de 2015. Il lui a demandé également de veiller à ce que les femmes puissent participer pleinement et effectivement aux différents stades du processus électoral. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les restrictions imposées à la liberté d'expression et d'opinion et à la liberté de réunion et d'association pacifiques, ainsi que par les menaces qui continuent de peser sur les journalistes et les représentants de la société civile, notamment ceux qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme. Ils ont demandé au gouvernement burundais de prendre toutes les mesures voulues pour garantir l'exercice de ces droits fondamentaux et assurer la protection des acteurs de la société civile. Le 21 janvier, lors d'une réunion du Conseil de sécurité consacrée au Burundi, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, avait déjà estimé que les autorités devaient s'efforcer d'ouvrir l'espace politique. De son côté, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) avait exhorté le 6 février le gouvernement burundais à respecter la liberté d'expression et d'opinion des médias dans le pays, citant le cas d'un journaliste récemment emprisonné après avoir exercé ces droits fondamentaux.